

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**Mairie de LA CHAISE-DIEU****Séance du 12 décembre 2024, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 3 décembre 2024****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice :	<b>12</b>
- présents :	<b>9</b>
- votants :	<b>11</b>
- absents :	<b>1</b>

**Liste des membres :** M BRIVADIS André, Maire, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M BLANCHEFORT Fabien, M. SPECCEL Gérard Adjoints, M. MARION Olivier, M PHILBEE Paul, M VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale.**Procuration (s) :** Mr FAIVRE Thierry donne procuration à Mr MARION Olivier  
Mr PHILIPON Pierre donne procuration à Mr PHILBEE Paul**Absent :** M. WENGER Stéphane**Secrétaire de séance :** Mme Armelle SAVINEL**2024 – 80 Tarifs de location de la petite, de la grande salle des fêtes et de la salle de restaurant.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs de location des diverses salles et la participation pour les frais de chauffage, à compter du 1er janvier 2025 :

- **Location grande salle des fêtes :**

Locataires	Moins de 6 heures	1 jour (8h à 8h le lendemain)	1 jour supplémentaire en semaine	1 week-end vendredi fin de journée au lundi début de matinée
Associations de la commune	Gratuite 1ère fois de l'année puis 50 €	Gratuite 1ère fois de l'année puis 150 €	Gratuite 1ère fois de l'année puis 100 €	Gratuite 1ère fois de l'année puis 250 €
Associations hors commune	60,00 €	180,00 €	130,00 €	330,00 €
Particuliers de la commune	50,00 €	150,00 €	100,00 €	250,00 €
Particuliers hors commune	60,00 €	200,00 €	150,00 €	380,00 €

Les temps d'aménagement et de dégagement de la salle est compris dans la durée de location.

Un état des lieux sera fait avec la gardienne avant et après l'utilisation de la salle.

Un chèque caution de 100 € sera demandé pour le ménage.

Un chèque caution de 350 € sera réclamé pour le matériel de la grande salle

Frais de chauffage (heures utilisées) : 14€/heure.

- **Location petite salle des fêtes :**

Locataires	Moins de 6 heures	1 jour (8h à 8h le lendemain)	1 jour supplémentaire (en semaine)	1 week-end vendredi fin de journée au lundi début de matinée
Associations de la commune	Gratuite			
Associations hors commune	40,00 €	100,00 €	80,00 €	200,00 €
Particuliers de la commune	20,00 €	70,00 €	60,00 €	140,00 €
Particuliers hors commune	40,00 €	90,00 €	80,00 €	170,00 €

Les temps d'aménagement et de dégagement de la salle est compris dans la durée de location.

Un état des lieux sera fait avec la gardienne avant et après l'utilisation des salles.

Un chèque caution de 50 € sera demandé pour le ménage.

Frais de chauffage (heures utilisées) : 8€/heure, chauffage offert la première réunion de l'année pour les associations.

- **Location de la petite et de la grande salle des fêtes :**

Locataires	Moins de 6 heures	1 jour (8h à 8h le lendemain)	1 jour supplémentaire en semaine	1 week-end vendredi fin de journée au lundi début de matinée
Associations de la commune*	Gratuite 1ère fois de l'année puis 50 €	Gratuite 1ère fois de l'année puis 150 €	Gratuite 1ère fois de l'année puis 100 €	Gratuite 1ère fois de l'année puis 250 €
Associations hors commune	80,00 €	250,00 €	200,00 €	500,00 €
Particuliers de la commune	50,00 €	200,00 €	150,00 €	350,00 €
Particuliers hors commune	80,00 €	260,00 €	200,00 €	500,00 €

2024

- **Location Salle de restaurant :**

Locataires	Moins de 6 heures	1 jour en semaine (8h à 8h le lendemain)	1 jour supplémentaire (en semaine)	1 week-end vendredi fin de journée au lundi début de matinée
Associations de la commune	70,00 €	170,00 €	130,00 €	320,00 €
Associations hors commune	80,00 €	230,00 €	200,00 €	450,00 €
Particuliers de la commune	70,00 €	170,00 €	130,00 €	320,00 €
Particuliers hors commune	80,00 €	230,00 €	200,00 €	450,00 €

Les temps d'aménagement et de dégagement de la salle est compris dans la durée de location.

Un état des lieux sera fait avant et après l'utilisation de la salle.

Un chèque caution de 100 € sera demandé pour le ménage.

Un chèque caution de 350 € sera demandé pour le matériel.

Frais de chauffage : 45€/jour si nécessaire.

Le Maire

André BRIVADIS

Le secrétaire de séance

Le Maire

André BRIVADIS

Le secrétaire de séance

Nombre de votants		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11